



Concours régional

Villes et villages fleuris 2022



BURES-SUR-YVETTE



*« Bures-sur-Yvette fière de candidater
au concours des villes et villages fleuris »*



À Bures, la nature nous entoure, elle est partout. Elle est un trésor inestimable pour notre ville. Nos espaces verts, riches en biodiversité, sont fragiles et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ils couvrent près de 30% de notre territoire. Un premier enjeu consiste donc à sauvegarder et valoriser cette richesse existante. Mais il faut aussi l'accroître et travailler au développement de la nature en ville.

Le Plan Climat de Bures, signé avec la Communauté d'agglomération le 8 octobre 2021, comprend des actions concrètes sur ce sujet afin de favoriser et protéger la diversification des espèces tant végétales qu'animales.

Bures, un cadre naturel, boisé et préservé

Bures-sur-Yvette « ville-porte » du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse est située à une vingtaine de kilomètres de Paris. La commune bénéficie d'un cadre naturel et boisé préservé de plus de 80 hectares qu'elle contribue à entretenir et à embellir afin de préserver son patrimoine.

Elle accueille sur son territoire une partie importante de la Faculté des Sciences Orsay-Bures. Située en bordure de l'Opération Nationale d'Intérêt National du Plateau de Saclay, Bures-sur-Yvette bénéficie d'un cadre de vie préservé de par sa proximité avec la nature. Elle appartient à la Communauté Paris-Saclay.

La ville est célèbre dans le monde scientifique grâce à la présence de l'Institut des Hautes Etudes Scientifiques (IHES) qui héberge les plus grands mathématiciens du monde.

Les bois communaux

Plusieurs massifs boisés couvrent en partie le territoire communal, traversés par de nombreux sentiers pédestres (7 km).

- Bois des Fauvettes
- Bois de Montjay
- Bois du Plateau de la Hacquinière



Les squares

- Le Square Nérini
- 4 coins
- Hacquinière



Les promenades :

- Le bassin de retenue

Le bassin de retenue des crues de l'Yvette prend la forme d'une vaste prairie humide bordée de peupliers à basses eaux.



Le Parc de la Grande Maison



Les habitants profitent en plein cœur de ville d'un parc traversé par le Vaularon qui prend sa source à Gometz-le-Châtel pour rejoindre la rivière Yvette qui traverse la ville.

De nos jours, peu de villes comme Bures peuvent se prévaloir de posséder un parc comme celui de la Grande Maison. Un parc contenu dans une enceinte murale d'époque avec son « château », son puits froid, ses pièces d'eaux.

La situation géographique du parc nous semble très importante de par son intégration au centre de la commune, cela en fait un lieu de passage et d'accès à de nombreux points névralgiques de Bures tels que : la mairie, les écoles, le marché, l'Université, la Maison de la Petite Enfance, le centre de loisirs, les commerces...

Le parc est traversé par quelques sentiers (PR), des parcours de notre station de trail menant au bassin de rétention soit en direction du viaduc. On peut donc facilement employer pour notre parc le synonyme *d'échangeur piétonnier*. Par le nombre de personnes qui y transitent, il représente donc le plus important des espaces verts de notre commune.

Son histoire connue, commence vers 1400 – 1500 où elle n'était à l'époque qu'un simple moulin nommé « écoute s'il pleut ». Puis, en 1541, elle était constituée de deux maisons ainsi qu'une grange agrémentée d'une cour. A partir de là, elle ne fut qu'agrandie, embellie au gré de ses nouveaux propriétaires. Petit à petit, elle devient un « château » telle que nous pouvons la voir aujourd'hui et fut laissée à l'abandon par son dernier propriétaire alors qu'elle avait atteint son âge d'or. Ses allées étaient ornées de statues, de fresques paysagères, d'un ruisseau et de bassins d'agrément. En 1982 la ville fit entrer la Grande Maison dans son patrimoine bâti et naturel. Après plusieurs années de fermeture

La vie culturelle du parc et de la Grande Maison est très riche. Il est une aubaine pour toutes les grandes fêtes qu'organise la commune. C'est dans un cadre fantastique que les artistes exposent leurs œuvres, que nous organisons conférences et pique-niques. Ce parc est un grand atout de la vie culturelle Buressoise.

La présence d'une zone humide. Le parc de Bures se situe à cheval sur les sables de Fontainebleau et des marnes de différentes natures ; la limite entre les deux couches avoisine l'altitude de 75 mètres d'après les sondages profonds les plus proches (Montjay 2 km, Saclay 4 km). Cette position particulière explique l'existence de sources situées à mi pente de la partie haute du parc. Ceci est dû à l'imperméabilité des marnes sur lesquelles s'écoule la nappe phréatique des sables de Fontainebleau.

Dans le bois, il existe quelques belles grumes (chêne, frêne, charme) pouvant mettre le boisement en valeur. La flore de la partie boisée comporte environ quatre vingt sept espèces. Parmi celles-ci, beaucoup sont banales pour la région, quelques unes sont cependant d'une relative rareté : Ail des ours (*Allium Ursinum*), *Carex Pendula*, *Carex Renota*.

Le parc et ses prairies, les habitants aiment s'y détendre et profiter d'un cadre magnifique en cœur de ville.

Le Parc des avettes



Le Parc des Avettes situé rue de la Vierge accueille en partie haute une nouvelle aire de jeux destinée aux petits Buressois.

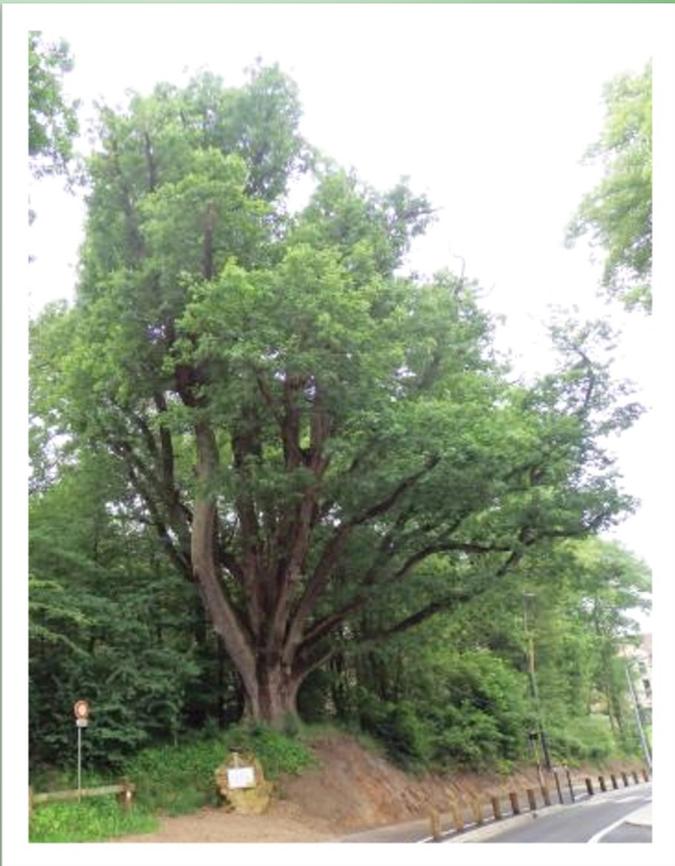
L'actuelle zone humide est préservée en partie basse du site.

Cet espace est emprunté par de nombreux Buressois puisqu'il relie par un chemin piétonnier le quartier pavillonnaire Paris-Chevreuse au groupe scolaire Léopold Gardey avec un prolongement jusqu'au parc de la Grande Maison.

Ce parc accueille depuis quelques semaines un poulailler collectif créé par l'Association Bures en transition et ses adhérents.

Un arbre remarquable à Bures

Chêne du "Petit Launay" (l'aulnoye)



Situé à l'angle de la rue de la Vierge et de la route de Chartres, l'arbre fait 520 cm de circonférence, 23 mètres de haut.

Sa plantation remonterait à plus de 600 ans, c'est du moins la conclusion à laquelle a abouti l'expertise faite naguère par le conservateur des eaux et forêts.

On le compare volontiers à un gigantesque chou-fleur que les rayons du soleil couchant transformeraient certains soirs, en un magnifique feu d'artifice ou encore à une pieuvre géante protégeant l'entrée de la ville. D'autant qu'il se trouve à proximité de la statue de la vierge Marie.

D'après d'anciens Buressois, les organisateurs de l'exposition Universelle de 1900 à Paris désiraient le transporter dans la capitale, ce qui atteste de l'intérêt que présentait déjà cet Arbre.

Mr Grisier, maire de Bures et propriétaire du "Petit Launay" déclina heureusement cette offre.

Ce domaine, ancien fief du XIVème siècle, est davantage connu, depuis 1810, sous le nom de "La Vierge". Une statuette est toujours visible sur le mur d'enceinte de la propriété. Il est traversé par le Vaularon, affluent de l'Yvette, d'où l'humidité propice à la croissance des aulnes.



Favoriser la biodiversité en ville

À Bures, la nature nous entoure, elle est partout. Elle est un trésor inestimable pour notre ville.

Ces espaces verts, riches en biodiversité, sont fragiles et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ils couvrent près de 30% de notre territoire.

Citons notamment :

- Les terrains boisés : le bois de la Guyonnerie au nord, le bois Marie au sud-est, le bois de la Garrenne au sud, et le bois de la Hacquinière commun avec Gif
- L'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Guyonnerie
- Des parcs publics (parc classé de la Grande Maison) ou privés (IHES)
- L'arboretum de l'Université

Sans oublier notre trame bleue : essentiellement l'Yvette, le Vaularon, le ru d'Angoulême, et le bassin de retenue partagé avec Gif.



Depuis plus de 10 ans la ville n'utilise plus de glyphosate dans ses espaces.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a pris un arrêté pour que **le glyphosate soit interdit** sur toute la commune (y compris sur le territoire de la RATP, dans les copropriétés, et plus généralement les parcelles privées), et que le désherbage par les équipes municipales est fait avec des méthodes alternatives (désherbeur thermique brûleur, désherbage mécanique et manuel, plantation de plantes couvre sols, utilisation de paillage). Cet arrêté a annulé par le tribunal administratif en octobre 2021.

La Ville a obtenu début 2021 sa 3e feuille de trèfle « phyt'eaux cités », gage de bonne gestion de l'eau en coopération avec le SIAHVY.



Favoriser la biodiversité, protéger notre environnement...

La ville sensibilise ses habitants à travers ses supports de communication.

Ma ville | C'est en marche... 19

La propreté d'une ville : c'est l'affaire de tous ! Ensemble nous y arriverons !

J'♥ BURES PROPRE EN ACTION

Déploiement des cendriers

Comme vous l'avez sûrement remarqué, plusieurs cendriers ont déjà été installés pour lutter contre la pollution des mégots dans notre ville. La réhabilitation de la rue du Général Leclerc et de la rue Charles de Gaulle devant les nouveaux commerces a été l'occasion de tester les nouveaux cendriers potelets. Le résultat est là, et nous tenions à partager avec vous un constat plutôt positif.

Il y a moins de mégots devant les commerces. C'est un bon début ! De nombreux fumeurs adoptent déjà le « bon réflexe ».

Le déploiement des cendriers va continuer dans les semaines à venir. Certains seront d'ailleurs installés à l'entrée des espaces « sans tabac » (entrées d'école, aires de jeux pour enfants...) comme celui placé à l'entrée du Gymnase Chabrat, ter espace sans tabac de la ville inauguré le jour du Forum des Associations (voir page 2, retour en images).



10 Le Buresois n°124 / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2021



En ville, vive les mauvaises herbes !

Le coquelicot fait son retour dans les interstices urbains exempts de produits chimiques. La prise de conscience récente est bien réelle dans la plupart des villes françaises : laisser pousser ici et là quelques herbes folles, c'est bon pour la biodiversité !

En permettant à une végétation spontanée de s'installer contre les murs, le long des trottoirs... c'est tout un micro écosystème qui voit le jour. Une plante est pollinisée par une abeille, quelques insectes s'installent, les oiseaux s'en nourrissent...

10 Le Buresois n°124 / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2021

Ma ville | C'est en marche... 17

HALTE AUX MEGOTS !

J'♥ BURES PROPRE HALTE AUX MEGOTS



L'une des causes de dégradation de la propreté en ville est la présence de mégots de cigarettes sur la voie publique. Jetés sur le sol, dans les jardinières ou dans les grilles de collecte des eaux pluviales, ils représentent une source de pollution majeure. Les mégots sont responsables d'une pollution visuelle et environnementale dans les villes.

Un mégot, en bref c'est aussi pour tous les habitants...

- Une incitation à salir et à jeter plus
- Une menace pour notre faune et la qualité de notre eau
- Une possible ingestion par nos animaux et nos enfants en bas âge
- Un coût de nettoyage pour notre ville

Un mégot en chiffres

- 4 000 substances chimiques (dont 250 nocives et plus de 50 cancérogènes)
- 12 ans pour se dégrader totalement
- 500 litres d'eau polluée pour un mégot
- 8 000 000 de mégots sont jetés chaque minute dans le monde soit 137 000 à la seconde

Les bons gestes

Pour préserver l'environnement et votre cadre de vie, il suffit d'adopter un geste simple et respectueux : mettre son mégot dans un cendrier, l'éteindre puis le jeter dans une poubelle, ou adopter un cendrier de poche.

"Bravo et merci à tous les fumeurs quand ils jettent leur mégot là où il faut ! J'aime Bures propre, eux aussi."

Du côté de la ville

La ville profite de tous nouveaux travaux ou toute détérioration nécessitant un changement pour adapter son mobilier urbain à ce fléau. Les poubelles de rue récentes sont équipées d'écrase-mégots. Le principe est simple : écraser votre cigarette sur le bord et une fois bien éteinte, jetez la dans la poubelle !

Pour compléter efficacement cette démarche, ce ne sont pas moins d'une trentaine de cendriers de rue qui vont être posés devant certains commerces ou à des endroits stratégiques où des quantités de mégots importantes ont été notées par le service de propreté urbaine.

Lors du Forum des Associations du mois de septembre, la ville vous invitera à l'inauguration de son tout premier « espace en plein air sans tabac ». De quoi rappeler à tous que fumer est interdit par la loi dans certains endroits comme les aires de jeux pour enfants, même lorsqu'il n'y a pas de panneau. Invitation à venir...

10 Le Buresois n°124 / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2021

Ma ville | C'est en marche... 19

La propreté d'une ville : c'est l'affaire de tous ! Ensemble rendons Bures propre : Halte aux déjections canines !

J'♥ BURES PROPRE DEJECTIONS CANINES

Elles « hantent » nos trottoirs ou nos espaces verts

Les propriétaires de chien doivent ramasser les déjections de leur animal. Pourtant, ces pollutions canines souillent encore trop fréquemment les trottoirs, les parcs et aires de jeux alors qu'aucune étude scientifique n'a prouvé que cela portait bonheur de marcher dedans. Outre la dégradation du cadre de vie, celles-ci nuisent à l'hygiène en favorisant la prolifération des microbes, et à la sécurité en augmentant les risques de chutes.

Ces incivilités coûtent également cher à la collectivité car elles représentent une charge financière supplémentaire et une mobilisation humaine pour assurer le nettoyage. Sans parler de l'inconfort que cela représente pour les agents de la propreté ou des espaces verts. Les déjections qui jonchent le sol ne sont pas une fatalité, les dispositifs mis en place sont variés, et des gestes simples de civisme permettraient à tous de marcher en toute tranquillité en regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds.

Bures au secours des propriétaires de chiens

Les croques de chien :

- portent chance
- amusent les enfants
- décorent les trottoirs
- se ramassent

Bures a mis en œuvre une campagne d'affichage à l'entrée des parcs et squares de la ville ainsi que dans des lieux sensibles régulièrement « attaqués » par des croques. Ainsi, Filou, Oscar, Teddy et Gribouille sensibilisent avec humour les propriétaires d'animaux et les enfants sur les bons gestes pour un bien « vivre ensemble ».

Prochaine étape dans les semaines à venir

L'installation de nouveaux distributeurs aux entrées des parcs et square qui seront cette fois-ci avec des sacs « à crotte » en papier biodégradable afin qu'ils soient réellement utilisés pour cet usage uniquement.

Bures « sort les crocs »

Malgré tous les moyens mis en place, certains propriétaires peu soucieux des règles d'hygiène continuent de ne pas se préoccuper du destin des déjections de leur animal de compagnie. Face à ces incivilités, la police municipale sensibilisera les propriétaires négligents et pour leur rappeler les règles de bonne conduite.

10 Le Buresois n°124 / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2021

Un Espace Naturel Sensible à la Guyonnerie

Revaloriser Les Espaces Naturels Sensibles et préserver leur biodiversité

Soucieuse de contribuer à la préservation de la qualité des sites des milieux naturels, la Ville s'est engagée depuis 2012 dans une démarche d'acquisition de terrains situés sur le coteau de La Guyonnerie. Inscrits en Espaces Naturel Sensible (ENS), ces espaces constituent le poumon vert de Bures et contribuent à son image ainsi qu'à son charme.

En 2018, la Ville et l'Université ont lancé une étude commune concernant la réhabilitation et la valorisation de ces ENS (étude Biotope). Celle-ci a démontré la grande valeur de ces terrains :

- un vrai espace de respiration pour la vallée avec son réseau de zones humides dense et évolutif. Il offre des perspectives visuelles sur le centre de Bures, la vallée et les coteaux boisés de la Guyonnerie.
- un enjeu important : le site remplit son rôle de corridor écologique entre la vallée de l'Yvette et le coteau de La Guyonnerie.

La Ville et l'Université Paris-Saclay poursuivent les aménagements afin de revaloriser le patrimoine exceptionnel de l'Espace Naturel Sensible et de préserver sa biodiversité.

Des premiers travaux ont été réalisés afin de restaurer les milieux naturels diversifiés, par débroussaillage et abattage ciblé, pour que la végétation se développe mieux et que les espèces puissent recoloniser le site.

Les confinements successifs et la crise sanitaire ont ralenti la suite des interventions. Les aménagements d'accès et d'observations seront finalisés d'ici fin 2022. Les randonneurs, visiteurs et passionnés de biodiversité, pourront ainsi découvrir la richesse des lieux à travers des sentiers pédagogiques et observer la faune et la flore, en toute tranquillité.



Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible ?

L'Espace Naturel Sensible (ENS) est un espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier ». Un site classé en ENS bénéficie ainsi d'une protection pour sa préservation et sa valorisation.



Le fleurissement à Bures

C'est avant des équipes compétentes et dévouées au service des Buressois : espaces verts, propreté urbaine, voirie...



Nous utilisons 3 types de plantations.

- ◆ **Massifs fleurs** : 345 m² sur le base de 2 fleurissements
 - Annuel (printemps) : 6 030 fleurs avec en plus des plantes potagères et aromatiques.
 - Bi-annuel (plantation année précédente pour fleurissement printemps) : 4 600 fleurs

- ◆ **Jardinières** en béton (bordure route) / jardinières en suspension (mairie et église) : 32 m²
 - 31 jardinière béton
 - 20 balcons mairie
 - 26 balconnières église

- ◆ **Vivaces et arbustes ornements** : paillage, moins intervention, moins d'arrosage :
 - 517 arbres et arbustes
 - 760 vivaces
 - 6 000 bulbes



Note sur les massifs : Chaque massif plantation (rond-point du 8 mai par ex) c'est un mélange fleurissements - arbustes et vivaces pour de la hauteur et l'esthétique.

1 naissance, 1 arbre

Réintroduire les arbres en ville et planter des vergers dans l'espace public : « UN ARBRE, UNE NAISSANCE »

Bures, résolument engagée dans la préservation de l'environnement et de la biodiversité, a décidé de développer les plantations en ville avec « UN ARBRE, UNE NAISSANCE ». Pour chaque bébé né dans l'année, la Ville plante un arbre. Une fête est organisée chaque année avec les familles où les derniers arbres auront été plantés.

Depuis plus d'un an, la Ville intensifie son action et a réalisé une cartographie de la biodiversité. Des sites ont été identifiés et répertoriés sur l'ensemble du territoire en vue de plantations supplémentaires.

« UN ARBRE, UNE NAISSANCE » participe activement à l'accroissement de notre patrimoine arboré déjà très riche et sensibilise les générations futures à leur milieu naturel. Depuis 2020, ce ne sont pas moins de 146 arbres qui ont été plantés par les services ou dans le cadre des animations avec l'Association Haie Magique... autant d'arbres que de petits Buressois.

Toujours dans le cadre du travail réalisé, la plantation d'essences locales a été privilégiée. Celles-ci ont l'avantage de produire la nourriture dont sont justement friandes les espèces animales locales. Elles s'adaptent, en outre, facilement aux particularités climatiques de la région. Planter des arbres fruitiers pour nourrir les insectes, les oiseaux et les hommes.



Cérémonie 2021 : 146 naissances (2020 et 2021) = 146 arbres plantés tout au long de l'année. Les derniers sont plantés avec les familles et les petits



Entretien et gestion des espaces verts

Depuis quelques années les espaces verts sont gérés de façons différentes selon leurs fonctions et leurs usages.

Il s'agit d'une approche en **Gestion différenciée écologique**.

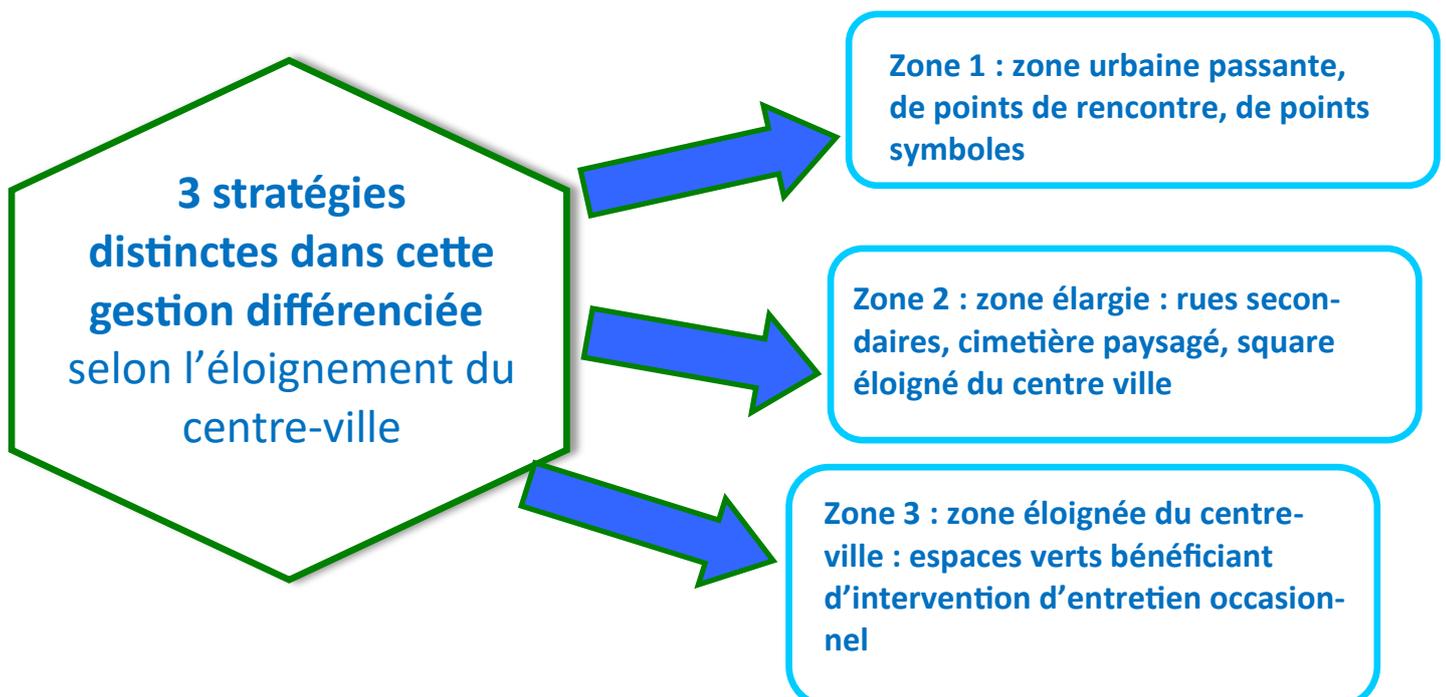
Cette méthode consiste à adapter les compétences, les outils, les moyens matériels dont dispose la ville aux différents types d'espaces et à l'usage qui en est fait.

Cette gestion différenciée permet de : réduire les coûts d'entretien et les impacts négatifs sur l'environnement.

En fonction des sites et de leurs usages est fixé les types d'entretien, les fréquences des tontes, les fauchages, les tailles, les désherbages, les arrosages sur les fleurissements, le paillage à mettre en place,...

Objectif principal :

- préserver la biodiversité existante et l'enrichir en ville
- préserver l'eau, les sols et les végétaux



Zone 1 : zone urbaine passante, de points de rencontre, de points symboles

Entrée de ville et carrefour (une partie du parc, jeu) – centre-ville (poste, mairie, monument, grande maison)

- fleurissement important
- massifs entretenus régulièrement, désherbage manuel
- attention particulière et apportée au nettoyage et ramassage des papiers et feuilles mortes
- gazon fréquemment tondu (1 fois par semaine ou tous les 15 jours) et avec une taille importante (6 à 8 cm)
- massifs d'arbustes régulièrement taillés et désherbés

Zone 2 : zone élargie : rues secondaires, cimetière paysagé, square éloigné du centre ville

- fleurissement assuré principalement par des vivaces, des arbustes, des bulbes
- surfaces en herbes tondues régulièrement tous les 15 jours à une hauteur de 8 cm
- massifs d'arbustes, rosiers et vivaces sont entretenus régulièrement tout au long de la saison
- entretien des poubelles et le ramassage des papiers et régulièrement effectué

Zone 3 : zone éloignée du centre-ville : espaces verts bénéficiant d'intervention d'entretien occasionnel

- taille de haie en formes naturelles, fauche sur les talus et abords de voirie et nettoyage des surfaces
- ramassage des débris
- tour des containers à poubelles toutes les semaines



Différents intervenants sur la ville

- Office National des Forêts (bois)
- Zymovert (déchets verts)
- Floreboréale / Pinson (certains espaces verts)
- Siahvy (eau : Yvette, vaularon, Bassins)

- Siom (sac végétaux - gestion des déchets conseils - formations)
- SFEV (ramassage des feuilles une partie)
- SAMU / Forêt Ile-de-France (arbres élagage)



Depuis 2021, la ville fait appel régulièrement à un nouveau prestataire. Un berger local et ses moutons pour entretenir les prairies et les sous-bois du parc de la Grande Maison.

Objectifs

Améliorer notre cadre de vie : propreté, respect de l'environnement, embellir notre cadre bâti, Animer, dynamiser, sensibiliser à travers des animations.

Valorisation :

- Partage des plans avec les habitants et l'association JardinàBY lors des changements de plans (automne, printemps)
- Récupération des crottes des moutons pour faire du fumier par les associations.

Notre rôle

- Economique en faisant travailler les entreprises locales : Evras, pescheux.
- Social et éducatif : facteur de cohésion sociale, sensibilisation au respect de l'environnement et à l'effort du cadre de vie

Plus la flore est variée et plus la faune le sera

Nos projets à venir

- Action pour nous permettre de récupérer les eaux de pluies pour l'arrosage.
- Arrosage avec minuterie à installer sur sites avec arrosage auto sur déjà 3 premiers sites : chapelle, église, mairie
- Développer les haies bocagères, et les arbres dans la ville
- Développer les prairies fleuries sur les talus

Notre patrimoine



La Grande Maison a été rénovée en 2017 / 2018. La ville s'est attachée à respecter les techniques architecturales, le caractère pittoresque et l'ancien aspect de cette bâtisse construite fin 17^e.

Elle accueille des salles destinées : aux associations Buressoises pour la pratique de leurs activités, au conservatoire de musique, aux cérémonies de mariage, au conseil municipal, aux réceptions ou fêtes ainsi que des espaces d'expositions. Les seniors se retrouveront dans un nouvel espace .

Les Buressois peuvent également partager un repas en famille ou entre amis dans le nouveau restaurant dont la grande terrasse a vu sur le parc.



Château de la Vierge : une demeure « tri centenaire »

Le château fut construit à la fin du XVII^e siècle, 15 ans après le château de Versailles.

C'est le marquis Geoffroy de Mesnil Gleizes qui acheta la propriété en 1815. A la suite d'un voyage en Chine, il ramena une statue de la Vierge et la plaça dans la niche du pignon de la grange sur la route de Chartres (cette statue cassée, a été remplacée). Puis, il donna le nom de Château de La Vierge à la propriété, son nom actuel ; et c'est ainsi que fut nommée la rue qui longe la propriété.

Installé sur 3 hectares de terrain boisé et rénové en 2008, il est devenu une maison d'hôte raffinée. Décorées dans des styles différents, les chambres au charme d'antan possèdent des œuvres d'art et des antiquités.



Le viaduc des Fauvettes se situe dans un vallon verdoyant et sauvage entre forêt de châtaigniers et prairies. Il s'agit d'un viaduc ferroviaire désaffecté depuis la guerre de 1939-1945 sur lequel passe désormais un simple chemin de randonnée. Il qui une vue magnifique sur toute la vallée.



La chapelle Notre Dame de Montjay a été construite dans le corps d'une ancienne ferme suite à une donation faite au diocèse. Elle fut bénie le 18 juillet 1954 par Mgr Renard en remerciement à Notre Dame, pour sa protection particulière lors du bombardement du quartier de la gare de Bures le 15 juin 1944.



Une niche en façade contient une statue de la Vierge en ciment-pierre confectionné par l'architecte buresois Jean Dionis du Séjour, qui dirigea l'aménagement de la grange en chapelle.

L'autel, ainsi que la croix qui se trouve derrière et le tabernacle placé à la base de la croix, furent taillés dans le vieux bois d'un grand pressoir à cidre, installé autrefois dans la grange.



Le Moulin de Bures

Appelé aussi "Grand Moulin de Bures", il a toujours occupé le site actuel.

Il était déjà mentionné dans des textes datant de 1382 et en 1402 Charles VI lui donna l'autorisation de suppléer au moulin de Monthléry qui menaçait de ruines...

Le moulin Guibert est un témoin vivant de l'ancienne activité de meunerie qui faisait la richesse du bassin de l'Yvette depuis le XIV^e siècle. Il est le seul aujourd'hui, parmi les 18 moulins qui fonctionnaient à la veille de la Révolution, à encore utiliser l'énergie hydraulique. Un débit d'eau de 16 hectolitres par seconde permet d'obtenir de la turbine, avec 3,5 mètres de hauteur de chute, une puissance de 56 chevaux (soit 40 kilowatts). Un moteur électrique fournit l'appoint nécessaire au fonctionnement des meules, des tamis, des élévateurs et des accessoires qui produisent une farine d'excellente qualité.

C'est en 1929 que la famille Guibert achète ce moulin. Il est le seul actuellement dans la région à utiliser la force hydraulique de l'Yvette comme énergie.

Bures et sa station de trail

1ère station d'Ile-de-France

À l'image d'une station de ski, une station de Trail propose des courses de différents niveaux (pistes bleues, vertes, rouges), des ateliers techniques et ludiques, des parcours assez longs pour satisfaire tous les niveaux.



Inaugurée le samedi 28 mars 2015, elle est accessible à tous les niveaux. Alors, chaussez les runnings et venez voir ça de plus près !

La pratique du Trail s'exerce sur des chemins existants, balisés, en pleine nature. Il s'agit d'une discipline sportive éco-responsable, respectueuse de l'environnement, très prisée de nombreux Buresois.

C'est la raison pour laquelle Bures crée la 1ère station de Trail en Ile-de-France et entre ainsi dans un réseau national.

Toutes les informations pratiques sur :

<https://www.onpiste.com/explorer/destinations/bures-sur-yvette-vallee-de-chevreuse-44><https://stationdetrail.com/fr/stations/bures-sur-yvette-vallee-de-chevreuse/pois/base-accueil-de-bures-sur-yvette>



Un second enjeu est de réintroduire de la biodiversité dans les espaces artificialisés.

Pour cela, il s'agit d'abord de réaliser un état des lieux des endroits urbains qu'il est possible de reverdir, des contraintes, et des organismes susceptibles d'apporter leur aide. Voire de réaliser un atlas de la biodiversité à Bures, ou autre inventaire équivalent.

En parallèle, nous avons, en 2020 et début 2021, réalisé plusieurs « haies magiques », encadrées par l'association du même nom, et avec des stagiaires, des associations (BET, JardinàBY) et des citoyens motivés.

Mais les haies magiques ne sont pas forcément adaptées à tous les terrains. Il faut étudier les autres modalités de peuplement végétal : verger, forêt autosuffisante de type Miyawaki, beaux arbres isolés, espèces locales... Et définir quelles sont les plus adaptées à chacune des zones identifiées à reverdir. A partir de ces investigations nous pourrions proposer un plan global, sur plusieurs années. A quel rythme ? Nous nous sommes fixés le défi ambitieux de tenir le nombre de naissances à Bures : « un arbre (ou grand arbuste) par naissance ».

Les « haies magiques »

Ce sont déjà deux chantiers participatifs « Haie magique » qui contribuent à la préservation de la biodiversité.

Le premier chantier participatif « Haie magique » de l'année 2021 a eu lieu dès le 4 janvier, le long du centre culturel, avec l'aide d'étudiants en BTS environnement de Versailles. Ce sont au total 205 plants d'arbustes qui ont été plantés pour préserver la biodiversité des milieux, lutter contre le réchauffement climatique et favoriser la cohésion sociale.

Un second chantier sur le talus devant la Maison de l'Écologie et de la Transition s'est également tenu le dimanche 24 janvier 2021. De la même manière que pour le chantier le long du centre culturel, 215 jeunes plants d'arbres et arbustes d'essences locales y ont été plantés.



Mais qu'est-ce qu'une haie magique ?

Il s'agit d'une haie bocagère composée d'arbres, d'arbustes et de plantes vivaces qui constitue rapidement un écosystème équilibré et résilient, accueillant pour la biodiversité.



Ces haies recyclent tous leurs déchets et ne demandent que peu d'entretien ; elles sont également allergiques aux produits chimiques et aux machines bruyantes.

Ces haies mélangées servent de refuge pour de nombreuses espèces comme les oiseaux, les petits mammifères et les insectes et contribuent aux trames vertes et bleues. Elles offrent également rapidement des petits fruits (noisettes, prunelles, mûres, coings, pommes...), très appréciés des gourmets, sans oublier les plantes médicinales.



Leur présence représente aussi un frein à l'érosion due au ruissellement, notamment sur les fortes pentes (comme le long du centre culturel) grâce à leurs systèmes racinaires. Les haies favorisent l'infiltration et améliorent ainsi l'alimentation des nappes.

Composées d'une multitude d'essences, les haies magiques installés à divers endroits de la ville se transformeront tout au long de l'année, au fil des saisons, des floraisons, embellissant le paysage et les perspectives, avec une touche végétale en perpétuelle mutation. Pour le moment encore toutes jeunes, elles contribueront bientôt à la diversification du paysage pour le bien-être des Buressois.

Les chantiers jeunes

Ce sont déjà des participatifs avec de jeunes Buressois âgés de 16 à 25 ans qui contribuent également à la préservation de la biodiversité et à protéger nos espaces naturels.

Deux chantiers ont été organisés grâce à nos partenaires le SIOM et l'IFAC en octobre 2021 et en avril 2022.



Lors de la 2e édition du « chantier jeunes », les jeunes se sont attaqués à deux nouveaux espaces du Parc de la Grande Maison dont la glacière que l'on ne voyait plus. Double récompense pour eux : les services techniques ont réouvert la glacière pour qu'ils puissent découvrir l'intérieur et Christian Pluchet, membre de l'Atelier Histoire Locale, qui passait par leur a raconté l'histoire de cette fameuse glacière.

La bonne humeur a été le maître mot de cette nouvelle session. Les jeunes ont été sensibilisés sur la biodiversité buressoise et sur la façon dont œuvre la ville pour la valoriser et la préserver et échanger sur les actions menées par le SIOM en faveur de l'environnement.



AVANT



là,



APRES



L'histoire de la glacière de la Grande Maison racontée par Christian Pluchet, membre de l'Atelier d'Histoire Locale de Bures-sur-Yvette

L'origine de la glacière, située dans le parc de la Grande Maison, remonte au 18e siècle. Les propriétaires de la Grande Maison en avait construit une pour faire comme Louis XIV, qui aimait les sorbets aux fruits, et pouvoir en déguster même en été.

Le principe était assez primaire. L'hiver, avec la neige et le gel, des blocs de glace étaient découpés et descendus dans un puits très profond. Ce puit était situé dans la glacière que l'on refermait. À la belle saison, on remontait la glace et l'on pouvait ainsi s'en servir. Une sorte de réfrigérateur avant l'invention elle-même ! Il en reste encore quelques unes en Essonne, comme à Chamarande, mais très peu. Le puit n'est plus visible de nos jours. Il a sûrement été rebouché pour éviter tout danger.

Des animations éco-citoyennes ludiques et pédagogiques

Depuis 2011, la municipalité de Bures-sur-Yvette s'est engagée auprès de ses habitants dans une démarche d'éco-citoyenneté durable, partant du principe que l'on ne peut protéger que ce que l'on connaît bien.

C'est Karine Balzeau, de la Coccinelle à 7 points, qui accompagne tout au long de l'année les Buressois dans le cadre d'animations ludiques et écologiques, pour que la protection de la planète devienne un plaisir.

Après 10 ans d'actions et près d'une centaine de thèmes abordés, c'est près de 700 familles représentant plus de 3 000 personnes qui participent régulièrement ces animations, associant convivialité et protection de la planète.



Bures engagée contre la pollution lumineuse nocturne

La ville de Bures est engagée depuis maintenant 9 ans dans la lutte contre la pollution lumineuse.

Après une concertation auprès des habitants et une expérimentation sur plusieurs mois, l'éclairage public de la ville a été éteint toutes les nuits entre 1h30 et 4h30 sauf le samedi soir. Une avancée qui a permis une économie de 30% de l'énergie utilisée pour éclairer et de contribuer aussi à la sauvegarde de la biodiversité.

Depuis septembre 2021, la ville a augmenté la durée d'extension de son éclairage de Minuit à 6h du matin le week-end et de 23h à 6h en semaine.



Le rucher de Bures

Le parc de la Grande Maison accueille 4 ruches dans le cadre des ateliers Soyons Eco'logiques.

Cette année, nous avons réaménagé le rucher en installant une clôture réalisée lors d'un chantier participatif dans le cadre des assises de la transition.

Nous récoltons jusqu'à 43kg de miel par an.



Aménager des espaces dédiés à la biodiversité

Ces zones de nature constituent des espaces d'une grande richesse pour la biodiversité. Ainsi, des nichoirs ont été installés dans plusieurs endroits de la Ville (parcs, cours d'école...).

Des hôtels à insectes ont été déployés sur plusieurs ronds-points et dans le parc de la Grande Maison. Des abris à hérissons ont également été fabriqués par le service des espaces verts.

La Ville a mis à disposition de l'association Bures en transition un espace public dans le parc des Avettes pour la réalisation d'un poulailler associatif collectif.

La commune a confié la gestion du jardin partagé du Parc de la Grande Maison à l'association JardinàBy. C'est un lieu de formation pour tous au jardinage écologique. Il permet également le partage des senteurs, des couleurs et des saveurs, des légumes, des fruits et des fleurs de ce jardin.

De plus, JardinàBy, actif au sein de la Maison de l'Ecologie et de la Transition, y a réalisé un jardin associatif.



Des nichoirs fabriqués par les écoles



Abri pour les hérissons par le service des Espaces verts



Plusieurs hôtels à insectes fabriqués par les services techniques

Les assises de la Transition

L'urgence climatique liée au réchauffement de la planète est aujourd'hui une réalité qui conduit les collectivités à agir. En octobre 2021, la ville de Bures a organisé ses assises de la transition en présence d'élus, d'experts et de nos partenaires institutionnels.

L'objectif de ces Assises a été d'élaborer une feuille de route pour les 5 années à venir, pour que Bures-sur-Yvette la rédige collectivement.

A travers 6 ateliers et de nombreuses animations, chaque Buresois a joué un rôle dans cette démarche de transition. Leurs avis, leurs questionnements, leurs réflexions ont compté et ont contribué à faire avancer les choses.

8-9-10 OCT 2021

ÉCRIVONS ENSEMBLE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA TRANSITION BURESSOISE

ATELIERS-DÉBATS, ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES, CONFÉRENCES ET PLÉNIÈRES

Tous les acteurs de la ville (Buresois, associations collectives...) ont un rôle à jouer dans cette démarche de transition.

INVITATION

SEANCE D'OUVERTURE DES ASSISES

VENDEDI 8 OCTOBRE 20H

CENTRE CULTUREL MARCEL PAGNOL

Présentation du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté Paris-Saclay par **SANDRINE GELOT**, Vice-Présidente chargée de la Transition Écologique, Maire de Longjumeau, ainsi que de son application à Bures.

ATELIER-DÉBAT BIODIVERSITÉ URBAINE

PROTÉGER, PRÉSERVER, COHABITER

TOUT AU LONG DU WEEK-END DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES ET LUDIQUES OUVERTES À TOUS*

- VISITE la ville porteur pédagogique et la promotion
- DÉCOUVREZ la biodiversité urbaine
- FAITES DE LA BIEN-ÊTRE
- AMÉNAGEZ l'habitat
- NATURE en action
- PARTIPEZ en atelier à la découverte de projets végétaux

Autant de thèmes à discuter avec :

- **Philippe LAURENT**, Maire de Bures
- **Philippe LAURENT**, Maire de Sceaux, retour d'expérience sur un plan ville engagé à 7 y / 10
- **Philippe LAURENT**, Maire de Sceaux, retour d'expérience sur un plan ville engagé à 7 y / 10
- **Philippe LAURENT**, Maire de Sceaux, retour d'expérience sur un plan ville engagé à 7 y / 10

ATELIER-DÉBAT SE DEPLACER

COMMENT FAIRE POUR QUE CHAQUUN AIT SA PLACE EN VILLE ?

TOUT AU LONG DU WEEK-END DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES ET LUDIQUES OUVERTES À TOUS*

- ESSAYEZ de voir comment de la mobilité active ?
- FAITES de la mobilité active ?

Et si vous aussi, vous contribuez à une transition durable :

- **Philippe LAURENT**, Maire de Sceaux, retour d'expérience sur un plan ville engagé à 7 y / 10
- **Philippe LAURENT**, Maire de Sceaux, retour d'expérience sur un plan ville engagé à 7 y / 10
- **Philippe LAURENT**, Maire de Sceaux, retour d'expérience sur un plan ville engagé à 7 y / 10

ATELIER-DÉBAT DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

CONCERTATION

TOUT AU LONG DU WEEK-END DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES ET LUDIQUES OUVERTES À TOUS*

- FAITES de la démocratie participative ?

PROJECTION D'UN FILM LE SAMEDI À 18H

DEMAIN

de **Philippe LAURENT**, Maire de Sceaux, retour d'expérience sur un plan ville engagé à 7 y / 10

ATELIER-DÉBAT SE NOURRIR

PRODUIRE ET CONSOMMER AUTREMENT

TOUT AU LONG DU WEEK-END DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES ET LUDIQUES OUVERTES À TOUS*

- FAITES de la production alimentaire ?

RESTAURATION SUR PLACE

OUVREZ VOS PROPRIÉTÉS À TOUS

ATELIER-DÉBAT ÉCONOMIE CIRCULAIRE / DÉCHETS

REFUSER, RÉPARER, RÉUTILISER, RÉPARER, RECYCLER

TOUT AU LONG DU WEEK-END DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES ET LUDIQUES OUVERTES À TOUS*

- FAITES de l'économie circulaire ?

Favoriser les déplacements à vélo pour préserver notre environnement

La pratique du vélo à Bures : objectifs de développer le vélo à Bures et faire cohabiter dans nos rues vélos, piétons et voitures.

Les Buressois, le cabinet Inddigo et les services municipaux ont travaillé ensemble à la constitution d'un programme d'actions. 4 axes clefs ont été abordés.

Pour rappel, le plan vélo c'est :

- permettre de considérer le vélo non plus que comme un jouet, un loisir, un sport mais comme un véritable moyen de transport ;
- démontrer que le vélo est aussi un accélérateur d'humanité, de proximité, de qualité de vie dans la ville ;
- booster le commerce de proximité car à vélo on ne va pas au centre commercial artificiel à 15 km....

Mise en œuvre du principe de généralisation de la zone 30 et des double-sens cyclable

Les participants ont travaillé sur la mise en œuvre d'une signalisation adaptée en entrée de ville ainsi qu'aux entrées de zone 30 afin de faire ralentir les vitesses de circulation.

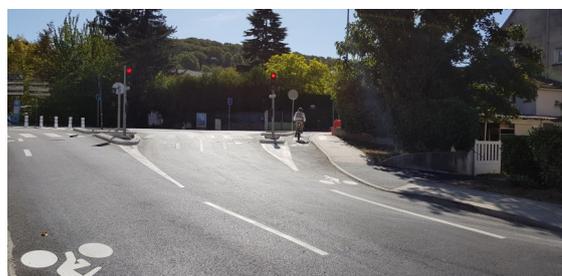
De même pour la mise en œuvre de double-sens cyclable qui sera dans un 1^{er} temps annoncé par des panneaux.

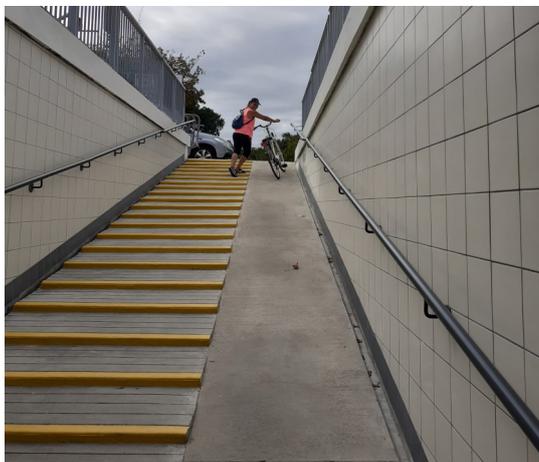
A cela s'ajoute le maintien de la limitation à 50km/h sur des axes structurants de la ville à savoir la route de Chartres, la rue Charles de Gaulle et la voie Kastler.



Création d'aménagements cyclables

Ce plan d'action sera mené sur les 3 ans à venir. La priorité a été mise sur les liaisons du centre-ville ; là où il y a une concentration d'équipements (école, collège, commerces, conservatoire, université...) mais également sur le prolongement de liaisons sur lesquelles des projets sont identifiées tels que pour la rue de la Hacquinière, le chemin de la Fontaine Saint-Mathieu, l'avenue E. Herriot, la rue de Gometz, la rue Charles de Gaulle et la rue du Général Leclerc.





Suppression des marches d'un côté du passage souterrain

Aménagements ponctuels pour traiter les points dits « noirs »

Des aménagements ponctuels sont prévus dans des endroits difficiles d'accès. La pose de goulottes ou plans inclinés favorisera la circulation des vélos ou valises à roulette sur les escaliers de la ville comme, par exemple, pour le passage inférieur piéton de la gare RER de Bures ou le bas de la voie Kastler vers le centre culturel Marcel Pagnol.

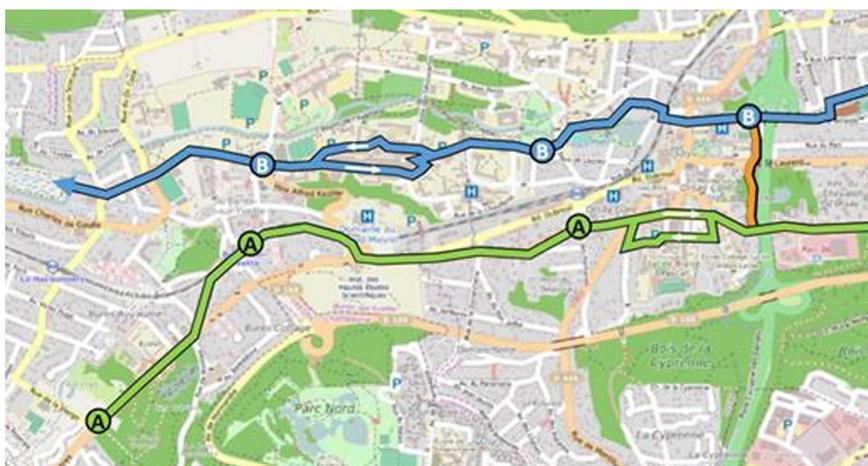
Stationnement vélo

La ville possède actuellement 123 places de stationnement en courte durée. Un travail de réflexion a été entamé concernant les types de support et les emplacements afin d'étendre l'offre de stationnement à courte durée à 150 places réparties sur 15 localités en particulier à proximité des pôles générateurs de déplacement.



Mise en place d'ateliers réparation de vélos avec la Communauté d'agglomération ou avec l'association MDB vélo.

Bures, comme de nombreuses villes de notre territoire, est impliquée dans la réalisation de pistes cyclables provisoires pour déployer un réseau cyclable sécurisé de plus de 600 km appelé RER V(vélo).



Du côté des associations

JardinàBY

Jardin et partage
à Bures-sur-Yvette



JardinàBY déploie ses activités à la Maison de l'Écologie et de la Transition (MET) pour la formation et la sensibilisation de la population à un jardinage écologique et solidaire, avec des formations, des conférences et des travaux pratiques en ses trois Jardins Partagés.

La commune a confié la gestion de ce jardin partagé à l'association JardinàBy. C'est un lieu de formation pour tous au jardinage écologique. Il permet également le partage des senteurs, des couleurs et des saveurs des légumes,



Mille-feuilles sous la neige au Jardin Partagé de la Grande Maison

Bures 
en
transition

L'association Bures en transition a pour objectifs de promouvoir toute action

permettant de créer et d'accompagner des projets solidaires de résilience locale pour faire face aux conséquences du changement climatique, à la raréfaction des ressources et à la crise du modèle économique et financier mondial, en les anticipant dans les meilleures conditions.

Projet réalisé en 2021 : « Poules sur Yvette »

La création du collectif "Poules sur Yvette" qui a permis la création et la gestion du **super poulailler collectif** du parc des Avettes. L'idée : s'organiser pour ramasser, cueillir et partager les récoltes.



Du côté des associations



« **MDB Vélo à Bures** » rassemble les cyclistes qui souhaitent agir pour améliorer les conditions de déplacement des cyclistes à Bures. Ils demandent des aménagements pensés avec les cyclistes afin qu'il soit possible de se déplacer à vélo rapidement et en sécurité.

Cette association joue un rôle important dans le développement du vélo à Bures.

Elle nous accompagne dans notre réflexion et partage avec la ville son expérience

L'association organise aussi :

- Des **ateliers de réglage vélo** : comment réparer une crevaison, comment régler ses freins, comment régler son dérailleur etc...
- Des **balades** : itinéraires dans Bures, aller dans les villes voisines, aller à la recyclerie sportive de Massy, aller à Paris par la coulée verte, etc...
- Le **partage de cartes des itinéraires cyclables**
- Des **conférences, voyages à vélo...**



Cette association met en relation des paysans avec des consommateurs. Les consommateurs pré-achètent des produits aux paysans, et ces derniers leur remettent leur biens lors des distributions, tout au long de l'année.

L'AMAP de l'Yvette défend des valeurs : être solidaire des producteurs, créer des liens entre les habitants et les paysans du territoire, consommer des produits sains, frais, de saison et sans produits chimiques être bénévole, participer à la vie de l'association et donner des coups de main aux producteurs.



L'Abeille Cool

C'est la recyclerie associative de Bures.

Depuis l'ouverture de la recyclerie, à la Maison de l'Écologie et de la Transition, les Buressois ont fait preuve d'une grande générosité : l'équipe de la recyclerie a reçu plusieurs tonnes de dons, dont une grande partie a trouvé de nouveaux et heureux propriétaires !

Des acteurs et des partenaires engagés

Balades thermographiques avec l'ALEC

La ville de Bures et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Ouest Essonne (ex ATEPS) invitent les Buressois à une sortie avec un conseiller énergie muni d'une caméra thermique ! Objectif : observer les déperditions de chaleur des maisons.

La balade se déroule dans les rues de Bures-sur-Yvette à la nuit tombée. Ensuite rendez-vous au chaud pour un débriefing afin d'échanger sur les travaux réalisables pour obtenir une isolation performante, les aides publiques existantes, les économies d'énergie possibles...

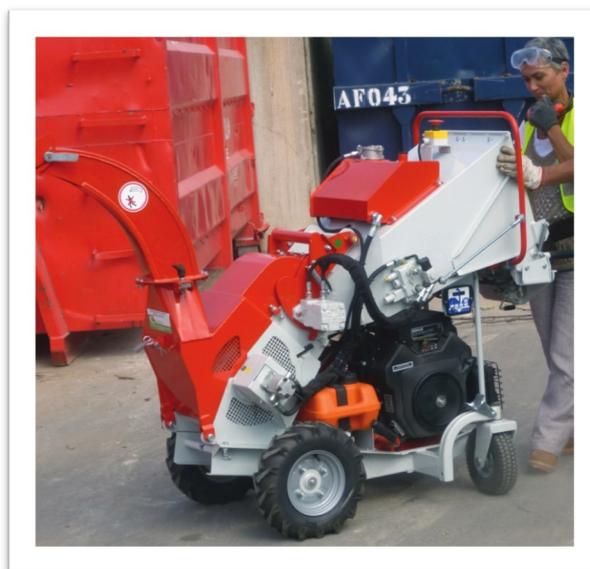


Un service éco broyage pour les Buressois avec le SIOM

Régulièrement la ville et le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse proposent au centre technique municipal un service d'éco broyage des branches et branchages qui transforment ces dernières en copeaux.

Ce service gratuit permet aux habitants de réduire de 6 fois leurs déchets verts mais aussi d'en faire bénéficier leur jardin.

En effet, ces copeaux peuvent ensuite être réutilisés dans un composteur en tant qu'apport de matière carbonée ou en paillage, répandus sur le sol. Broyez du vert et donnez une seconde vie à vos tailles !



D'autres animations sont organisées avec les écoles comme les « TRITOUS » qui sensibilise les écoliers au tri ou encore la customisation des conteneurs à verre pour (re)donner envie aux citoyens de les utiliser... ainsi que des formations pour les habitants au compostage et lombricompostage...

Pour réduire nos BIO déchets le SIOM propose également aux habitants d'adopter deux poules. Ils accompagnent les foyers buressois dans cette démarche.

